

# Nouvelle plateforme de télédéclaration de la taxe de séjour

De nombreuses améliorations et des outils en ligne utiles aux hébergeurs

## >>> Début novembre <<< Pour tous, c'est

Votre identifiant

votre email



Remplace le registre papier ou Excel/ Openoffice sur votre ordinateur

2 fois par an, validez simplement vos séjours et procédez au règlement.



Informez-nous facilement d'une période non louée.



🛱 Pas de séjour à déclarer sur cette période



## **Particuliers**

- ⇒ Enregistrez vos séjours directement sur votre compte en ligne au fur-et-à-mesure de la saison.
- ⇒ Enregistrez vos séjours faits sur des plateformes de location pour suivre l'évolution globale de votre fréquentation touristique.

#### **Professionnels**

(campings, hôteliers ...)

- ⇒ Enregistrez un seul séjour global pour la saison et par catégorie d'hébergement (ex: meublés Termignon 1\*)
- ⇒ Joignez seulement votre relevé détaillé.

### **Autres**

nouveautés

- ⇒ Créez vos nouveaux hébergements.
- ⇒ Faites votre déclaration de meublé de tourisme/chambres d'hôtes destinée à la mairie sur internet (Cerfa obligatoire).
- ⇒ Mettez à jour vos coordonnées en un clic.
- ⇒ Téléchargez vos documents (relevé de vos séjours, relevé de vos paiements).
- ⇒ Communiquez facilement avec le Service Taxe de séjour.

#### **Accompagnement aux loueurs**

Vous n'utilisez pas encore très bien internet ou vous voulez simplement être accompagnés dans l'utilisation de votre nouveau compte en ligne, le Service Taxe de séjour met en place des permanences pour vous aider :

- à **Bessans** : **jeudi 18 novembre** de 9h à 12h30 (Mairie salle verte)
- à **Bonneval sur Arc** : **jeudi 18 novembre** de 13h30 à 17h (Mairie)
- à <u>Val-Cenis Lanslebourg</u> : les mardis 9, 16 et 23 novembre de 9h à 12h (Communauté de communes Haute Maurienne Vanoise- Antenne de Lanslebourg, 6 rue Napoléon)
- à <u>Modane</u> : tous les lundi du mois de novembre (sauf jour férié) de 9h à 12h et de 14h à 18h. Sur RDV les jeudi et les vendredi (Communauté de communes Haute Maurienne Vanoise Maison Cantonale 9 place Sommeiller)

Une présentation en ligne est également prévue le **jeudi 4 novembre 2021** de 18h à 19h pour vous exposer en direct ce nouvel outil et répondre à vos questions. **Inscription obligatoire** sur : www.cchautemaurienne.com/nouvelle-plateforme-taxe-de-sejour.

\_\_\_\_\_

Pour plus d'informations ou pour toute question : taxedesejour@cchmv.fr ou 04 79 05 06 03